

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DE PRISES DE VUE ET DE SON PROFESSIONNELLES EN COEUR DE PARC NATIONAL

La réglementation du Parc national de La Réunion concerne uniquement les prises de vue et de son réalisées dans le cadre d'une **activité professionnelle**.

En application de la délibération n° CA/DIR/2014-45 du Conseil d'administration du Parc national de La Réunion, les prises de vue et de son réalisées dans le cadre d'une activité professionnelle sont soumises à autorisation du Directeur du Parc national :

- Quel que soit l'effectif des équipes lorsqu'elles concernent les « espaces de naturalité préservée » ou « les espaces à enjeux écologiques spécifiques »
Pour voir si votre projet est concerné par ces zones : [cliquer ici](#).
- Lorsque l'effectif des équipes (techniciens et comédiens) est supérieur ou égal à 30 personnes en dehors de ces espaces.

Si votre projet est concerné par, au moins, l'une des deux conditions ci-dessus, nous vous invitons à remplir le formulaire ci dessous.

Le dossier complet de la demande (comprenant le formulaire ci-dessous, ainsi que les pièces listées page 7) doit être envoyé dans un délai minimum de **30 jours** avant la date prévue pour le début de l'activité envisagée, sur la boîte mail :

autorisations@reunion-parcnational.fr

ou à l'adresse postale :

Parc national de La Réunion
Service d'Appui à l'Aménagement et au Développement Durable
258 rue de la République - 97431 La Plaine-des-Palmistes

Le Parc national émettra un accusé de réception après avoir vérifié la complétude de la demande. Il est rappelé que conformément aux dispositions du Code de l'environnement, l'absence de réponse du directeur de l'établissement public au-delà du délai de 4 mois vaut décision implicite de rejet.

Pour toutes questions liées à une demande d'autorisation, vous pouvez contacter le service d'Appui à l'Aménagement et au Développement Durable au : 02 62 90 11 35.

1. IDENTIFICATION DU PÉTITIONNAIRE

NOM et prénom :

Raison sociale (le cas échéant) :

N° SIRET/SIREN (le cas échéant) :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Coordonnées téléphoniques :

2. PRÉSENTATION DU PROJET DE PRISES DE VUE ET DE SON

Objet des prises de vue et de son

Description :

Destination de la prise de vue et de son :

☐ Reportage ou documentaire télévisuel

☐ Reportage d'actualité

☐ Création de documents de communication promotionnelle

☐ Tournage d'un film ou d'un clip

☐ Suivi de chantier

☐ Autres :

Synopsis (le cas échéant):

Dates

Date de début : Date de fin :

Horaires prévisionnelles : Durée du tournage :

Dates prévues pour le repérage (le cas échéant) :

Lieu

Commune(s) concernée(s) :

Localisation(s) de la prise de vue ou de son et/ou itinéraires d'accès :

Justification du choix de la localisation et de l'itinéraire d'accès :

3. CONDITIONS DE RÉALISATION DES PRISES DE VUE ET DE SON

Effectif total de l'équipe :

Composition de l'équipe (cameraman, assistants, metteur en scène, comédiens, figurants ou personnes interviewées, etc) :

Matériel amené sur site :

Rappel : L'usage de matériel (caméras, échelles, travelings, matériels d'éclairage et de son, stabilisateurs etc.) en milieu naturel doit être limité au strict nécessaire. Aucune atteinte ne doit être portée à la végétation ou à la faune.

Listing et quantité du matériel amené sur site (description et justification) :

Utilisation d'un groupe électrogène : ☐ Oui ☐ Non

Utilisation d'appâtage pour l'approche des animaux : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez lesquels et pourquoi :

Utilisation d'un éclairage artificiel : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez lesquels et pourquoi :

Si oui, précisez les horaires et la durée prévues pour l'utilisation de l'éclairage :

Présence d'installations logistiques :

Installations logistiques prévues :

☐ Cantines

☐ Toilettes

☐ Régies

☐ Vestiaires

☐ Autres :

Si oui, description, localisation et justification :

Bivouac et campement :

Le projet nécessite l'organisation : ☐ D'un bivouac, ☐ D'un campement

Si oui, précisez :

Nombre de tentes : Nombre de personnes :

Emplacement pour l'installation du campement ou du bivouac :

Matériels nécessaires pour le campement ou le bivouac :

Dates, horaires et durée du campement ou du bivouac :

En cas de campement, est-il prévu :

☐ des sanitaires

☐ des douches

☐ des points d'alimentation en eau

Si oui, description, quantités et modalités de gestion :

Présence de décors :

Rappel: L'installation d'éléments de décors est possible sous réserve qu'ils soient temporaires et démontables.

Description et justification :

Modalités d'accès au site :

☐ Accès en hélicoptère

Rappel : Le survol motorisé peut dans certains cas être interdit - cf. : <http://www.reunion-parcnational.fr/fr/le-parc-national-de-la-reunion/reglementation/le-survol-motorise>

☐ Accès pedestre

☐ Accès en véhicule(s) motorisé(s)

Description de ce qui est prévu pour accéder au sites pour l'ensemble de l'équipe et le cas échéant pour l'amener du matériel, des installations logistiques et/ou des décors :

Prises de vue et de son réalisées :

☐ Depuis le ciel (hélicoptère ou drone)

Rappel : Le survol motorisé (y compris par drone) est interdit dans certaines zones – cf. : <http://www.reunion-parcnational.fr/fr/le-parc-national-de-la-reunion/reglementation/survol-en-drone>

☐ Depuis le sol

☐ Sous l'eau – Utilisation d'un drone aquatique :

Les prises de vue seront réalisées :

☐ Depuis un sentier ou un espace d'accueil du public

☐ En immersion dans le milieu naturel (hors sentiers)

Description :

Biosécurité

Rappel : la biosécurité est l'ensemble des mesures visant à sécuriser un milieu naturel en prévenant les risques d'appauvrissement de la biodiversité (notamment par l'introduction de graines d'espèces exotiques) ou de pollution de l'environnement.

Dispositif envisagé par le pétitionnaire pour s'assurer que le nettoyage complet des équipements a été réalisé avant l'entrée dans le Parc national de La Réunion ainsi qu'à la sortie :

Risque incendie

Rappel : L'usage du feu est interdit en dehors des aménagements permanents maçonnés, non mobiles et des réchauds portatifs autonomes.

A remplir uniquement dans les cas suivants : utilisation d'un groupe électrogène, installation d'une cantine, installations d'une régie

Dispositif envisagé par le pétitionnaire en cas d'incendie :

Liste des pièces à joindre au formulaire pour le dossier soit réputé complet

☐ Un plan de situation lisible permettant de connaître la localisation des sites concernés par les prises de vue et de son reportée sur un fond de carte ING au 1/25 000

Je certifie la véracité des informations transmises dans le dossier et reconnais avoir pris connaissance de la réglementation spécifique au cœur du Parc national de La Réunion, notamment celle édictée par la délibération du Conseil d'administration n° CA/DIR/2014-45 en date du 07 mai 2014 portant réglementation des prises de vue et de son dans le cœur du Parc national de La Réunion.

Fait à , le

Signature du pétitionnaire :